

L'assurance-vieillesse et survivants

Autor(en): **V.W.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **34 (1946)**

Heft 716

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Parait tous les quinze jours le samedi

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne		Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— » 6 mois » 3.50 ETRANGER » » 8.— Le numéro » » 0.25	ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées
			Les abonnements partent de n'importe quelle date	

Rien n'est petit ou grand
en soi ; il ne le devient
que par l'esprit que nous
y portons.

Adolphe MONOD.

La collaboration entre l'homme et la femme dans la vie nationale

Congrès de Zurich, 24 septembre 1946.

Mesdames,

Le Congrès auquel nous venons d'assister est un magnifique et vivant exemple de ce que les femmes suisses ont déjà accompli dans une foule de domaines. Mais tout ceci, elles l'ont presque toujours accompli seules, entre femmes. Ne serait-il pas temps de renoncer à ce travail unilatéral et d'arriver maintenant à une collaboration effective entre les hommes et les femmes ?

Tout, dans la nature, nous montre que, pour réaliser un acte créateur, l'union du principe masculin et du principe féminin est nécessaire. Ces deux principes doivent se conjuguer, c'est-à-dire unir ce qu'ils ont de particulier pour créer un être nouveau. L'homme et la femme, dressés l'un contre l'autre par la rivalité des sexes, se sont fait trop longtemps la guerre. Il y a déjà assez de motifs de se battre dans le monde, il faut que sur ce terrain-là, au moins, on fasse la paix.

Que l'homme et la femme apprennent à se mieux connaître et à se respecter mutuellement. Leurs qualités sont complémentaires : celles de l'homme imprégnées d'instinct combattif, nous rappellent que la vie est toujours une lutte, celles de la femme sont illuminées par l'amour maternel qui sait le prix de cette vie et ne la risque pas impunément.

Comme l'a si bien dit le professeur Theophile Spèrri « La femme est plus près de l'être, l'homme est plus près de l'action. L'homme cherche à croître en augmentant sa souveraineté, la femme en approfondissant sa communion avec les êtres. L'être apparaît à la femme sous sa forme la plus élémentaire : la vie ; la femme cherche le contact immédiat avec ce qui est vivant ; son plus profond besoin c'est de créer la vie, c'est d'aider un être vivant à s'épanouir, c'est de venir en aide là où une existence est en danger ».

La famille est la cellule fondamentale de notre vie nationale. C'est dans son sein que se forge, de génération en génération, l'avenir du pays. C'est au foyer que nous voyons le plus bel exemple de collaboration entre l'homme et la femme.

Cependant, l'homme, depuis les temps primitifs, et par la force des choses, est peu à peu sorti de son foyer. Il est devenu un guerrier, un homme de métier, un homme d'état.

La femme, jusqu'au siècle dernier est, au contraire, restée confinée dans sa maison. Elle a gardé pour son foyer, pour ses enfants, ses qualités personnelles, laissant tout le domaine de la vie publique dans les mains masculines. L'homme est parti seul, laissant la femme à la maison. Il a fermé la porte derrière lui. Il n'y a pas eu de rapports vivants entre le foyer et la vie publique et la conséquence en est que la femme, dans son ménage, manque d'air et que la vie politique manque d'intimité, de vie personnelle.

Il faudrait maintenant retrouver sur le plan politique cette collaboration de l'homme et de la femme, faire de l'Etat un grand foyer, où chaque citoyen se sente chez lui, et non pas la terrible machine administrative qui ne tient pas assez compte de la personne humaine.

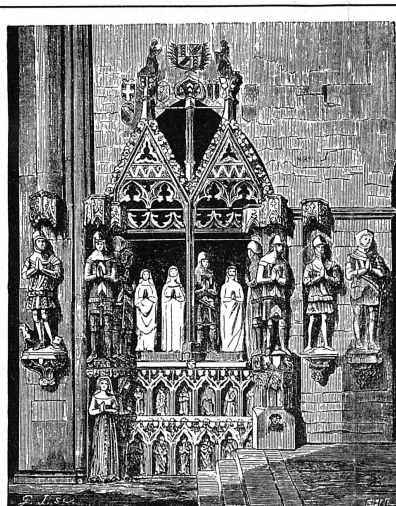
ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE



Cénotaphe des Comtes de Neuchâtel.

La « Soirée latine » du Congrès féminin suisse, avant de devenir une fête de la musique et de la danse, débutait par la note sérieuse d'une évocation historique, assez nouvelle dans ce genre. Les éclaireuses de Neuchâtel ont représenté le Cénotaphe de leur Collégiale (XIV^{me} siècle) dont les 15 personnages de pierre ont repris vie dans un décor d'architecture gothique.

Les costumes combinés, teints et exécutés par les Eclaireuses, elles-mêmes, faisaient honneur à leurs mains habiles et témoignaient du soin, du goût et du sens historique qu'elles apportèrent à cette préparation.

Ces jeunes filles, presque des fillettes, diri-

gées avec autorité par la cheffaine Schweizer ont présenté ce « jeu » avec une grandeur surprenante et un sens remarquable de l'attitude et de la plastique. Celles qui, au pied du monument, figurent des pleureuses, psalmodièrent l'inscription latine et sa traduction, puis le comte Louis et sa fille Isabelle racontèrent, dans un texte de M. Maurice Jeanneret, leur existence mouvementée et étonnée. Les personnages évoqués par le récit s'avancèrent alors dans leur costume de pierre armorié et la blancheur de leurs atours.

La simplicité, la dignité, la perfection de cette évocation moyenâgeuse firent une impression d'art véritable et de haute culture. R. B.

Il faut d'abord ouvrir la porte aux femmes, leur donner l'égalité des droits politiques. Le droit de vote, pour elles, n'est pas un but, c'est un point de départ. Il nous permettra de trouver la place où nous pourrions le mieux remplir nos fonctions de femmes. Nous demandons que l'on nous donne la clé de la maison nationale, comme celle de la maison familiale, que nous puissions y entrer librement... y donner parfois un coup de balai... et y apporter des fleurs.

Mais nous n'oublions pas que la place de la femme dans la vie politique ne se justifie pas si elle adopte les méthodes de l'homme. La voix de la femme ne remplace pas celle de l'homme, mais elle y ajoute un élément d'amour que l'homme seul ne peut apporter au monde. Emma Piczinska nous l'avait déjà dit : « Apportons à la chose publique des forces originales et créatrices qui lui ont un peu manqué jusqu'ici, celles de notre génie maternel ».

Nous pouvons nous demander pourquoi, chez nous, la collaboration entre femmes et hommes s'avère si difficile ? Nous sommes évidemment un peuple de caractère conservateur et les grands courants qui ont bouleversé le monde ces dernières années, ne nous ont pas encore atteints. Nous constatons cependant que la génération de nos enfants semble admettre déjà bien davantage que la nôtre la coopération pratique dans l'existence familiale par exemple ; la vie des camps de vacances d'une part, et le manque d'aides ménagères, de l'autre, ont appris à nos garçons à faire la cuisine, à balayer une chambre et même à langer les bébés, comme leurs sœurs. Celles-ci, par contre, se sont virilisées, et, dans les sports surtout, ne craignent pas d'affronter des tâches masculines.

Dans la vie professionnelle, où les femmes gagnent chaque jour du terrain, non pas par goût, mais par nécessité, la rivalité entre sexes semble jouer un plus grand rôle que la collaboration. Le jour où la femme sera payée en raison de ses capacités et non en raison de son sexe, et que sera réalisée la formule :

« à travail égal, salaire égal », on peut espérer que cette rivalité diminuera.

C'est dans la vie sociale que la paroi entre hommes et femmes paraît la plus étanche. Pourquoi y a-t-il tant de sociétés de femmes et de sociétés d'hommes qui, souvent, poursuivent le même but ? Pourquoi faut-il que, si souvent, Monsieur assiste à une séance de son côté et Madame à une réunion de l'autre ?

Habitude invétérée ?

Chez les femmes, il y a une certaine timidité, un complexe d'infériorité qui les retient de demander aux hommes de collaborer avec elles. Chez les hommes, un sentiment de supériorité inné et une méconnaissance des qualités féminines. Peut-être, aussi, un instinct de défense. Pour remédier à cet état de choses, il faudrait multiplier les contacts, apprendre à se mieux connaître, lutter ensemble pour une même cause ou un même idéal. Nous connaissons des communautés religieuses où la priorité du sexe ne joue aucun rôle, où les femmes font partie des conseils de direction et prennent la parole comme les hommes, sans que cela paraisse le moins du monde extraordinaire.

Dans la vie politique enfin, ce qui semble rebuter le plus les femmes c'est l'esprit de parti. En cela elles se différencient nettement des hommes. C'est peut-être par inexpérience, mais c'est peut-être aussi parce qu'elles sont moins prises par la routine, et qu'elles ont besoin d'apporter quelque chose de nouveau. Dans les pays où on a donné récemment le droit de vote aux femmes (France et Italie), elles se sont montrées fort indépendantes. Dans aucun pays, du reste, elles n'ont renforcé les partis extrémistes.

Chez nous, les femmes ont commencé à faire leur apprentissage politique dans les grandes associations professionnelles, les syndicats. Quelques partis avancés leur ont ouvert leurs portes. Elles sont là à bonne école, semble-t-il, pour apprendre la collaboration. Quand elles seront électrices et éligibles, elles pourront revendiquer des places, dans les con-

seils communaux, surtout, où leurs qualités pratiques seront mises en valeur. Quelques citoyens genevois ont émis l'idée que le pays pourrait être en danger si une femme devenait Président de la Confédération. Mais nous n'en sommes pas encore là !

Nous sommes convaincus que l'élément féminin, avec les qualités qui lui sont propres, doit être représenté dans la direction du pays.

Nous désirons mettre nos forces au service de la communauté.

Nous demandons à partager les responsabilités des électeurs.

Nous sommes prêtes à assumer des charges officielles, spécialement en matière sociale, familiale et économique.

Tel était le message que nous avons affiché sur les murs de Genève avant la votation du 29 septembre sur le suffrage féminin.

C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que nous comprenons la collaboration entre hommes et femmes.

C'est sous cette forme que nous demandons à servir notre pays.

Hélène GAUTIER-PICTET.

L'assurance-vieillesse et survivants

Au cours de cet été, la question de l'assurance-vieillesse a marqué un grand pas en avant. A la fin d'août, un débat a eu lieu au Conseil national au terme duquel le projet gouvernemental a été accepté. Le Conseil des États, devra, lui, se prononcer au cours de la session de décembre.

Notre peuple a, pendant ces dernières années, vécu dans l'espoir que l'assurance-vieillesse se réaliserait. Voudra-t-il que cette loi soit soumise au referendum ? Si la volonté populaire devait s'exprimer, une telle consultation passionnerait certes l'opinion.

La situation faite aux femmes dans le projet de loi a retenu l'attention des organisations féminines. La Commission législative de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses et la deuxième section du Secrétariat féminin suisse ont suivi de près l'évolution des travaux parlementaires.

Il n'est pas possible d'examiner en détail ici tous les points qui ont fait l'objet d'études approfondies, certaines ayant un caractère essentiellement technique.

Signalons qu'une pétition émanant du Secrétariat féminin suisse et de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, signée par de nombreuses associations, a été présentée au début de cette année. Elle concernait la situation de la femme célibataire mais les vœux qui y étaient émis n'ont pas été retenus.

Un sort plus favorable a été réservé aux revendications relatives à la femme divorcée. Le Secrétariat féminin suisse lança une pétition sur ce sujet et, en juillet, un mémoire préparé par la commission législative de l'AI-

L'Ecole d'Infirmières du Bon Secours

GENÈVE

forme : des infirmières professionnelles, des puéricultrices, des infirmières d'hygiène maternelle et infantile.

Programmes et renseignements :

Direction : 15, avenue Dumas

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

liance fut adressé au président de la Commission du Conseil national pour l'assurance-vieillesse et survivants. Les femmes divorcées n'étaient pas mentionnées dans le projet définitif mais, d'après le message du Conseil fédéral, les dispositions relatives aux Suisses de retour de l'étranger devaient leur être appliquées. Ceci ne pouvait être considéré comme avantageux pour elles.

En effet, il ne serait tenu compte pour la rente-vieillesse payable à la femme divorcée que des primes payées par elle. Les années de mariage, pendant lesquelles les primes sont payées par le mari, seraient considérées comme années de cotisations manquantes de ce fait. Donc, ces primes, qui, normalement, auraient servi à payer la rente du couple, ne bénéficieraient aucunement à la femme divorcée mais contribueraient uniquement au paiement de la rente au mari ou éventuellement à la seconde femme.

Le message, pour justifier ces dispositions, alléguait que les divorces avaient lieu généralement après un petit nombre d'années de mariage. La Commission de l'Alliance a pu se rendre compte, d'après l'examen des statistiques que ce point de vue était erroné. En effet, les divorces tardifs sont nombreux. Par exemple, pour l'année 1942, près de la moitié des divorces ont eu lieu après 9 ans de mariage et 1/6 de ceux-ci après plus de 15 ans. Il était donc équitable de demander que la femme divorcée ait droit à une rente complète. C'est ce point qui a été mis en évidence dans le mémoire ci-dessus mentionné. Les observations présentées ont été bien accueillies par la Commission du Conseil National qui, dans sa réponse, a fait savoir qu'elle avait admis que les années de mariage ne seraient pas comptées comme années de cotisation manquantes. Cette commission a même été plus loin, elle s'est occupée de la situation des femmes divorcées auxquelles leur ex-mari est tenu, en vertu d'une décision judiciaire, de verser une pension alimentaire. Elle a décidé qu'après le décès de cet ex-mari, elles se trouveront dans la même situation que les veuves, elles auront droit à une rente mais seulement si elles ont touché une pension alimentaire accordée par décision judiciaire et seulement proportionnelle à cette pension.

Ainsi, de sérieuses améliorations avaient été apportées au projet avant qu'il ne soit soumis aux Chambres.

Le Conseil National, après un débat relatif à la femme divorcée, au cours duquel diverses suggestions ont été présentées, a accepté les deux propositions de la commission. La rente de veuve remplaçant la pension alimentaire est cependant seulement prévue si le mariage a duré 10 ans. Le Conseil des Etats devra examiner le projet au cours de sa session de décembre. Le sort de la femme divorcée n'est donc pas encore réglé aussi faut-il se tenir sur le qui-vive.

V. W.

M^{me} Cécile Brunsvicg et M^{me} Henri Bergson

Nous avons appris avec regret la mort de ces amies de notre fondatrice et du Mouvement Féministe. Nous leur consacrerons un article dans le prochain numéro de notre journal.

LA RÉDACTION.



Livres de femmes :

L'Annuaire féminin suisses 1947.

A peine l'annuaire féminin suisse vient-il de paraître, que nous nous faisons un plaisir et un devoir de vous le signaler. Ce petit volume se révèle indispensable à chaque femme suisse: Voulez-vous savoir ce qui s'est fait dans les associations féminines de 1945 à 1946, vous y trouverez une excellente chronique de Gerda Meyer qui vous renseignera soit: sur la situation du suffrage féminin (plan fédéral et can-

IN MEMORIAM

Mlle Julia Wernly, Dr. phil., Berne
1879-1946

En juillet dernier, décédait à Berne après quatre années de cruelle maladie, Mlle Julia Wernly que plusieurs lectrices ont certainement connue, soit comme bibliothécaire, soit comme collègue de l'Association suisse des femmes universitaires, soit, en 1928, comme collaboratrice à la « Saffa ».

Chargée tout d'abord de rédiger la « Bibliographie nationale suisse », elle collabora ensuite — sous la direction du professeur W. Rytz — à la Bibliographie scientifique suisse. Durant plus de 30 ans, elle se distingua dans ses travaux de bibliothécaire par son exactitude, sa patience et son application minutieuse. Son humeur gaie, la fraîcheur de son caractère, comme sa droiture, lui valurent l'affection de tous ses collègues.

Elle est l'auteur d'une thèse sur la terminologie de Schiller et écrivit une brochure intitulée: « Vom Beruf der Bibliothekarin in der Schweiz » (Bern, Büchler, 1937).

Membre très actif de l'Association suisse des femmes universitaires, elle fut pendant plusieurs années vice-présidente de la section bernoise où elle laissa de nombreuses amitiés.

Pendant les années 1927 et 1928, c'est-à-dire avant la « Saffa », Mlle Wernly assumait une lourde tâche en plus de ses occupations professionnelles. Nommée vice-présidente du groupe « Science, littérature et musique » de cette exposition, elle fut chargée de rédiger avec Mlle Tumarkin, professeur à l'Université de Berne, le catalogue des écrits publiés par des femmes suisses. Aidée de quelques jeunes filles ber-



Glané dans la presse...

L'Association des anciennes élèves de l'Ecole ménagère de Marcellin sur Morges est hostile au suffrage féminin, c'est-à-dire que sans être informée du pour et du contre (le contre n'existe pas!), elle s'est prononcée un jour, un peu à la légère, contre une réforme aussi importante pour les paysannes que pour les citadines. Dans son journal « l'Echo des Marcellines », après un article de M. Ch. Bettens, l'auteur de la motion déposée, l'an dernier, au Grand Conseil, en faveur du suffrage féminin, a paru un article d'une Marceline dont nous taïrons le nom, par égard pour elle; notre jeune fille avance contre le suffrage féminin ce qu'elle croit être des « arguments » qui dénotent une étourderie qu'on, à peine à excuser, même chez une jeune fille qui ne doit point douter de ses charmes. Lisez plutôt :

« J'affirme que lancer les femmes dans les luttes politiques, c'est porter une grave atteinte à l'organisation de la famille. La femme, c'est la poésie, le parfum de la nature (celui de la violette, sans doute. *Réd.*); Dieu l'a élue pour embellir le genre humain. De

noises, elle dépouilla maints catalogues et consacra ses veilles à la préparation de cette bibliographie. Elle y passa plus d'une nuit blanche. Qu'on se représente la somme d'efforts et d'abnégation nécessaire, de dévouement aussi, à la cause féminine, pour mener à chef une telle œuvre. Le résultat fut ce beau catalogue de la Saffa contenant plus de 3000 titres d'œuvres de femmes suisses, catalogue qui servira toujours de base pour « l'évaluation ultérieure du travail féminin ». Mlle Wernly poursuivit ce travail après 1928 car il était dans l'intention des organisatrices de la Saffa de donner désormais tous les 3 ou 4 ans, la liste des publications féminines suisses. (Ce programme a été repris par l'Association suisse des femmes universitaires).

Au cours de sa carrière et grâce en particulier à sa grande complaisance, Mlle Wernly a rendu de multiples services tant à des jeunes venant lui demander conseil pour des questions professionnelles ou autres, qu'à des personnes désireuses d'être aidées dans leurs travaux ou leurs recherches à la Bibliothèque nationale.

A ces grandes qualités de caractère et professionnelles, Mlle Wernly joignait l'amour de la nature. Elle aimait à la parcourir seule et y trouvait — ainsi que dans sa foi profonde — un grand réconfort. Vie en apparence paisible et tranquille que celle de Mlle Wernly mais combien riche en labeur, en dévouements de toute sorte. Pour chacun, elle avait un encouragement ou une parole de bon Oserait-on, en face de pareils exemples, douter de l'importance et de la valeur d'une vie de célibataire? Pour n'être pas concentrée sur le seul foyer, la charité de semblables femmes atteint un cercle plus étendu apportant partout douceur et lumière. Belle vocation qui laisse après elle souvenir durable et reconnaissance.

A. M.

ce fait, elle a suffisamment de fonctions (sic).

« D'ailleurs, Marcelines, restons féminines. Sachons conserver notre charme (toujours la violette. *Réd.*) N'imitons pas le sexe fort. Eloignons de nous ce problème superflu ».

Et voilà! Les affaires du pays, c'est un problème superflu. L'avenir du pays, celui des enfants, la vie matérielle et morale du pays, l'avenir de l'agriculture, le prix du lait, du pain, le problème de la propriété rurale, les difficultés des successions à la campagne, tout cela, c'est du superflu pour notre Marceline.

Triste mentalité! Cette peur des responsabilités est un phénomène inquiétant pour le pays qui doit pouvoir compter, dans des temps qui s'annoncent durs, sur tous, hommes et femmes, et non pas sur des têtes de linotte.



Beaux-Arts

A la galerie Wolfsberg, à Zurich, s'est ouverte, le 12 octobre, une exposition consacrée à des femmes peintres et sculpteurs bien connues; nous y relevons les noms de Violette Diserens (Lausanne) Marguerite Frey-Szrbeck (Zurich), Ida Schær-Krause (Zurich), Berta Tappolet (Zurich), sans oublier les artistes décoratrices.

tion qui correspond à vos goûts, qui défende vos intérêts. Au reste cette liste pourrait être précieuse à certaines personnalités masculines: après l'avoir consultée, elles ne seraient plus jamais tentées de s'adresser en général à: « L'Association féminine suisse », tout simplement.

On peut se procurer l'annuaire féminin suisse dans toutes les librairies au prix de fr. 3.60.

J. P. SARTRE : *Descartes*. Editions des Trois Collines, Genève.

Les éditions Traits ont publié dans leur collection « les classiques de la liberté », un choix de textes caractéristiques de Descartes, qui plairont à tous ceux qui aiment relire un auteur ancien dans un volume élégamment relié et présenté avec goût.

L'essayiste et philosophe J. P. Sartre a été chargé d'introduire ces extraits et c'est pour lui l'occasion d'analyser assez longuement les idées de Descartes sur la liberté, à la lumière de l'existentialisme moderne.

Il salue en Descartes celui qui, pendant une période autoritaire, a osé proclamer que la liberté est le fondement de l'être. Il est vrai qu'en face de l'homme, le penseur du XVIII^{me} siècle dressait un Dieu libre aussi dont M. Sartre juge qu'on doit actuellement se passer, mais il n'en reste pas moins que, par ses recherches logiques, il a posé les bases de la démocratie moderne, aussi les existentialistes le considèrent-ils comme un ancêtre spirituel.

B. G.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance, lors de sa séance du 19 septembre tenue à Zurich, a mis la dernière main aux préparatifs de l'assemblée générale. Le grand événement de cet automne étant le Congrès féminin suisse, il avait été décidé que l'assemblée de cette année n'aurait pas son caractère habituel. Elle ne siégea qu'une seule après-midi et fut tenue dans un auditorio de l'Ecole Polytechnique fédérale. Exceptionnellement, le *Mouvement Féministe* ne donnera pas un compte rendu détaillé de cette manifestation.

On y entendit les rapports du Comité et de la trésorière puis chaque commission apporta sa contribution. Me Quinche et M^{lle} Nägeli, docteur en droit, exposèrent avec beaucoup de clarté l'état actuel des travaux parlementaires en ce qui concerne l'assurance-vieillesse et comment ceux-ci ont été suivis par la commission d'études législatives — un article renseignera les lecteurs sur cette question. — Pour l'assurance-maternité dont s'est occupée la commission d'hygiène, M^{lle} le Dr. Girod présenta un rapport en allemand. M^{lle} Grütter, présidente de la Commission de reconstruction, parla de l'entrée de la Suisse dans l'Organisation des Nations Unies, en se référant aux réponses du questionnaire envoyé par l'Alliance à ses membres. Puis ce fut le tour de M^{me} Schönauer de prendre la parole. L'assemblée avait appris avec regret que, pour raison de santé, elle donnait sa démission de la Commission économique qu'elle présidait avec tant de compétence et qu'elle ne pourrait continuer à représenter l'Alliance auprès de divers organismes économiques. — M^{me} Jean Carrard, de Lausanne, a été nommée pour la remplacer à la Commission fédérale de Contrôle des prix. — M^{me} Schönauer donna un exposé très apprécié au terme duquel fut votée la résolution suivante:

« L'Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, groupant 250 associations, tenue à Zurich le 19 septembre 1946, voit avec appréhension le nouveau renchérissement du coût de la vie qui découlera de la forte hausse du prix du lait et des produits laitiers. Elle prie le Conseil Fédéral de prendre des mesures pour limiter efficacement l'exportation exagérée qui nuit à l'approvisionnement du pays et de prélever un droit à l'exportation: le produit en serait affecté à abaisser le coût de celles des denrées alimentaires rationnées qui vont en renchérisant.

« Les femmes sont en outre d'avis qu'on devrait, étant donné la conjoncture économique actuellement favorable, diminuer aussi largement que possible la dette de la Confédération, de manière à se rapprocher de l'équilibre du budget, avant qu'intervienne une période de dépression ».

« Les femmes sont en outre d'avis qu'on devrait, étant donné la conjoncture économique actuellement favorable, diminuer aussi largement que possible la dette de la Confédération, de manière à se rapprocher de l'équilibre du budget, avant qu'intervienne une période de dépression ».

MATURITÉS BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode nouvelle
programmes individuels
gain de temps

Ecole LEMANIA
LAUSANNE

G. VUADENS : *De la Maison Ermeler à la Révolution Mondiale*. Editions de l'Echiquier, Vevey.

M^{me} Gertrude Vuadens, une Suisse d'origine allemande, une pacifiste d'avant les deux guerres mondiales, a traduit récemment, en français, un volume précédemment publié par elle en allemand: *Vom Ermelerhaus zum Weltenhaus*. Elle y a ajouté quelques articles qui ont paru dans divers journaux, sur le problème de la paix du monde qui lui a toujours tenu à cœur.

Dans la première partie, elle évoque avec pittoresque, l'existence bourgeoise, intellectuelle et musicale, en Allemagne, au début de ce siècle, puis elle indique les causes qui ont, à son avis, provoqué le glissement de son pays vers les appétits guerriers, les goûts d'hégémonie.

Mais M^{me} Vuadens a toujours rêvé d'une pacifique cohabitation des peuples divers en une vaste maison mondiale. Elle appelle à la réalisation de ce rêve tous les hommes et les femmes de bonne volonté et, en vraie féministe, elle pense que les femmes n'ont pas assez collaboré à l'harmonie du monde, soit qu'on les en ait empêchées, soit qu'elles ne s'y soient pas assez intéressées. Cette harmonie ne sera obtenue que par un retour à la vie de l'esprit. Les bonnes pensées sont seules capables d'engendrer de bonnes paroles, les bonnes paroles, à leur tour, engendreront de bonnes actions. Elle souhaite que se réalise, de plus en plus, l'idée fondamentale de l'Union Européenne :

La victoire de l'Esprit.

B. G.